



Compte rendu du Conseil Portuaire du Vendredi 14 novembre 2025

Présents :

Président du Conseil Portuaire, représentant le Président du Conseil Départemental (CD) (1 voix) :

- Yvan TAILLEBOIS, membre élu du Conseil Départemental,

Représentants du concessionnaire (2 voix) :

- Daniel DENIS, membre élu du Conseil Départemental (titulaire)
- Olivier LEMAIGNEN, Directeur exécutif SPL (suppléant), salarié SPL

Représentant Conseil Municipal St Vaast (1 voix) :

- Gilbert DOUCET, Maire de St Vaast (titulaire), membre du CA de la SPL

Représentant le personnel du service de gestion des ports du département (1 voix) :

- Thierry LETEISSIER, responsable aux Agences Portuaires du Service Portuaire du CD (titulaire), salarié CD
- Arnaud LEROUX, Chef du service portuaire et aéroportuaire du CD, salarié CD (suppléant)

Représentant du personnel du concessionnaire (1 voix) :

- Vincent PINATEL, (suppléant), salarié SPL

Représentants activité « pêche » (0 voix) :

- Aucun représentant pêche professionnelle présent

Représentants activité « plaisance » (4 voix) :

- Michel BONDET (titulaire élu Cluppp)
- Georges COURTAY (titulaire élu Cluppp)
- Philippe LEVREUX (titulaire élu Cluppp)
- Jean RIBY (titulaire élu Clupp)
- Denis LATIRRE (suppléant élu Cluppp)
- Philippe LEMOULT (suppléant élu Cluppp)
- Bernard MOTTIER (titulaire SNSM, excusé)
- David TRAISNEL (suppléant Chambre de commerce, excusé)

Représentant activité « commerce » (1 voix)

- Stéphane GAUTIER, Chef du Département, des ports et aéroports du CD, salarié CD
- Laurent MACE, (suppléant, excusé)

Présents : 14 personnes

Votants : 11/15, le quorum est atteint pour ce conseil portuaire.

Ouverture de la séance : 16h01

Introduction Yvan TAILLEBOIS

- Bienvenue aux membres du Conseil Portuaire.
- Il est procédé au pointage des personnes présentes

Approbation du Compte rendu du CP du 23 mai 2025 :

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Thierry LETEISSIER : La présentation en Conseil Portuaire (CP) du 23/05 et les remarques AUPPSV sur le CR de novembre 2024 ont été intégrées en version bis du CR du CP du 23/05/2025.

Les commentaires AUPPSV pour le conseil du 23/05 et la présentation de ce jour seront intégrées au CR du présent CP.

Georges COURTAY demande une réponse à la question liée à nos commentaires du dernier CP.

Stéphane Gautier : La personne invitée au CP précédent était secrétaire de réunion.

1

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Mr LEVREUX, s'emporte « Tu vas pas recommencer à emmerder tout le monde avec tes questions ... ! »
Personne ne réagit, ce qui permet de reprendre le déroulement.

Rapport d'activité partiel 2025

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)
Présentation de Thierry LETESSIER :

Activité économique 2025 (données partielles au 01/10)

- 29 navires de pêche professionnels (30 à fin 2024)
- 69 297 passages vers Tatihou au 03/11 (65 000 en 2024) - pas d'activité en hiver.
- 671 AOT annuelles (670 à fin 2024)
- 55 bateaux en contrat mensuels pour 5562 nuitées, légère baisse (6027 nuitées en 2024)
- 1474 bateaux visiteurs ayant passé une ou des nuitées. (1744 en 2024 soit -15 %)
- Répartition des escales par pays

Plaisance : Nationalités des visiteurs (nuitées)

Nationalité	2024	2025	Répartition 2025	Bateaux 2025
Française	2501	2442	54 %	767
Anglaise	982	825	18,2 %	284
Belge	265	236	5,2 %	89
Hollandaise	569	736	16,2 %	284
Allemande	203	198	4,4 %	63
Autres	113	93	2 %	36
Cumul nuitées	4633	4530		1474

Vincent PINATEL commente ces chiffres :

- La baisse de fréquentation anglaise s'explique par la saison exceptionnelle de 2024 avec le 80ième anniversaire du débarquement, le chiffre 2025 est du même niveau que celui de 2023 (750).
- La baisse globale de la fréquentation est liée à une fin de saison maussade à partir de la troisième semaine d'août. La fréquentation a chuté avec le retour du mauvais temps et n'a pas repris ensuite. (la météo n'a pas été propice avant fin septembre)

Stéphane GAUTIER annonce que le Département a décidé de conserver le TATIHOU 2 en navire de remplacement du 3. Ceci permet d'assurer la continuité de service (c'est la raison pour laquelle il y a plus de passages vers Tatihou en 2025). Le TATIHOU 2 a été remis à niveau, il est mis en œuvre 2 à 3 jours par mois afin de conserver son état opérationnel. En fait, les roulements des roues de ces bateaux ont une usure accélérée lors du roulage sur le sable, vase et eau de mer. Ceci implique des arrêts pour maintenance fréquents.

Travaux réalisés en 2025 (coûts en HT, cumul de 129 354 € - 170 814 € en 2024))

Thème	budgeté	Coût 2025	investissement
Reprise de la maçonnerie musoir de la jetée feu vert (tranche 3)	50 000 €	44 620 €	non
Acquisition d'un fourgon électrique d'occasion	non	15 000 €	oui
Travaux cuve carburant plaisance	non	4 780 €	non
Travaux portes/vérins	20 000 €	30 518 €	non
Approvisionnement pour réfection des bornes pêche/plaisance (pose en interne)	non	21 236 €	non
Portail de la Zone Technique	non	6 000 €	non
Approvisionnement pour réfection des éclairages espaces publics (pose en interne)	non	7 200 €	non

Autres travaux prévus durant l'hiver 2025/2026 :

- Élargissement ponton B
- Changement et pose des anodes sur les pieux

2

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Georges COURTAY demande à quoi correspond le poste « Travaux portes vérins » de 30k€, Olivier LEMAIGNEN précise qu'il s'agit de l'approvisionnement et la préparation (modification) d'un vérin des portes du bassin en pièce de rechange.

Thierry LETESSIER : Travaux 2026 prévus

Thème	Budget HT
Aménagement surface jetée feu vert	10.000 €
Amélioration récupération effluents zone technique (investissement)	10.000 €
Remorque bateau électrique (investissement)	5 000 €

A la demande de Georges COURTAY, il est précisé que l'amélioration de la récupération des effluents correspond à la mise en place d'une micro filtration au niveau du décanteur existant.

Georges COURTAY : qu'en est il du projet d'implantation de toilettes sur la Zone Technique évoqué en octobre avec Florent ? (localisé près du local de Cotentin Nautic)

Vincent PINATEL répond que ceci n'est pas compris dans le chiffrage présenté.

Budget prévisionnel 2026 :

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation par Thierry LETESSIER du budget prévisionnel (planche de synthèse du compte de résultat).

Le chiffre d'affaire et le total des charges d'exploitation sont de l'ordre de 1 900 k€, ceci donne un résultat courant de 1 922 €.

Georges COURTAY donne son analyse sur le sujet : Ce budget est globalement calqué sur le réalisé 2024. La cible choisie par la SPL est un budget pour Saint Vaast à l'équilibre.

Les dépenses hors carburant ont progressé de l'ordre de 20 % entre les années 2020/2021 et 2024/2025/2026 (de 1 000 k€ à près de 1 200 k€). Dans la même période, les résultats courants sont passés de 60 k€ à 10 k€ en moyenne.

Les tarifs (recettes) suivent l'inflation, en conclusion, les dépenses progressent plus vite que l'inflation !

2 postes présentent une baisse significative entre les budgets prévisionnels 2025 et 2026 :

- moins 16 % du coût de consommation électrique passant de 80 k à 76 k€. (baisse du tarif d'électricité)
- moins 35 % des frais communs de siège et de coût de personnel commun de 110 à 72 k€. (à expliquer)

Olivier LEMAIGNEN remercie de cette analyse. Pour les frais communs, jusqu'à présent, ces frais étaient répartis au prorata du chiffre d'affaire de chacun des ports. Cette clé de répartition a été revue avec la comptable et en conséquence la part supportée par Saint Vaast s'en trouve minimisée, ceci au détriment d'autres ports.

Commentaire hors réunion, il est à remarquer que 42 % du chiffre d'affaire du port de Saint Vaast est de la vente de carburant aux navires de pêche professionnels (800 k€ sur 1 894 k€ de CA). Il est logique que ce poste ne rentre pas en compte dans la clé de répartition des frais communs SPL.

Georges COURTAY : à quoi correspond le poste « Produit exceptionnel subvention » de 6 700€ ?

Olivier LEMAIGNEN : comme nous vous l'avons déjà expliqué, nous avons touché par le passé des subventions dans le cadre d'investissements. Ces investissements sont amortis sur 10/20 ans, aussi chaque année la part de subvention d'investissement du passé vient corriger l'amortissement global.

Vote du Budget : une abstention (Georges).

Tarifs portuaires 2026 :

Document Département de la Manche (sur site AUPPSV)

Présentation de Thierry LETESSIER de la grille tarifaire 2026. Les tarifs ont été actualisés sur la base des règles du contrat de concession du département, soit pour 2026 une augmentation moyenne des tarifs de 0,6 %.

Cette augmentation a été validée par le conseil d'administration de la SPL du 03/09/2025.

Il est présenté les principales différences des postes faisant l'objet de tarifs. Les plus marquantes pour les plaisanciers sont citées ci dessous :

- Un complément tarifaire électrique est requis pour raccorder un bateau à propulsion électrique.

3

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.fr>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

- Un forfait annuel pour domiciliation au port est introduit à 40€ TTC.
- Tarif horaire d'un agent portuaire à 35€ TTC
- Accueil de vieux gréements sur le quai pêche (juillet/août) avec une remise de 30 % sur le tarif plan d'eau.

Georges COURTAY fait remarquer que les tarifs des compléments tarifaires pour l'utilisation des fluides (électricité) sont identiques à ceux de 2025 alors que le budget d'électricité est en baisse de 16 % (question écrite transmise avant la réunion)

Olivier LEMAIGNEN : les tarifs d'électricité ont augmenté en 2023, baissé en 2024, et sont stables en 2025, nous avons noté cette année une baisse de la consommation de plus de 4 % cette année. C'est elle qui explique la diminution du coût.

Ce tarif est un forfait, certains sont avantageés d'autres non, peu d'usagers utilisent ces compléments tarifaires...

Georges COURTAY : justement, certaines personnes sont dissuadées de souscrire ce forfait du fait de son montant élevé. Un tarif plus doux permettrait peut être d'avoir plus de demandeurs.

Stéphane GAUTIER : l'intérêt du port c'est qu'il soit plein, ce n'est pas que les usagers consomment de l'électricité...

Dans le cadre de la démarche Port Propre, la cible est de limiter la consommation.

La SPL rejette cette requête.

A la demande de Georges COURTAY, il est également question des tarifs de grutage de Cotentin Nautic. (question écrite transmise avant la réunion). Ces tarifs sont en hausse de 1,5 %. Cela fait plusieurs années que les hausses de tarif Cotentin Nautic sont supérieures au taux d'inflation. Merci de demander une modération de cette hausse !

Stéphane GAUTIER : dans le cadre d'une AOT la SPL ne maîtrise pas les tarifs du prestataire.

Gilbert DOUCET : en terme de benchmark, qu'en est il ?

Jean RIBY : les manutentions à Saint Vaast sont plus chères qu'à Cherbourg (un grutage compris dans l'AOT annuelle) et qu'à Carentan, des plaisanciers de St Vaast vont caréner à Carentan.

Gilbert DOUCET relativise en indiquant que l'équilibre économique de Cotentin Nautic est relativement fragile, dans un marché compliqué, et cela explique certainement leurs tarifs...ils ont notamment subi des augmentations de loyers significatives !

Jean RIBY fait préciser qui est en charge des bornes de fluides de la Zone Technique. Vincent PINATEL : c'est le port !
Plusieurs de ces bornes sont en dysfonctionnement et de nombreuses prises électriques sont HS.

Gilbert DOUCET indique que le balisage de la promenade de Bridport comporte des bornes lumineuses arrachées, laissant apparaître le câblage électrique. Cette situation dure depuis trop longtemps ! (2 à 3 an).

MM TAILLEBOIS et DENIS quittent la séance (16h 37).

Georges COURTAY fait part d'autres remarques concernant les tarifs de Cotentin Nautic.

Le tarif de main d'œuvre de calage n'est pas indiqué, contrairement à l'an dernier. Le risque est de se voir facturer un taux horaire non figé pour ces prestations.

A noter un nouveau tarif pour intervention en urgence (tarif double)

Stéphane GAUTIER : vous pouvez aussi intervenir vous même auprès de Cotentin Nautic

Georges COURTAY : en ayant vos documents une semaine avant la réunion, c'est un peu court pour s'organiser et agir !

Avis sur les tarifs : 1 contre et 1 abstention (Georges et Jean)

Questions Diverses

Gilbert DOUCET tient à souligner la satisfaction de la Commune vis à vis de la SPL, pour la propreté, la qualité d'accueil, d'après les retours qu'en a la commune. Avec maintenant la certification Port Propre, nous avons maintenu un élan continu dans la quête de l'excellence depuis l'obtention du pavillon bleu...

Avec l'accueil de l'arrivée de la Solitaire du Figaro, la collaboration entre la Commune et la SPL a été de nouveau soulignée, ces événements renforcent l'image de Saint Vaast dans le monde de la plaisance. Nous sommes sur une bonne dynamique.

Nous avons l'ambition avec la SPL de développer notre école de voile avec un hébergement associé (projet commun).

Le retentissement des événements récents nous a conduit à être sollicité pour l'accueil de la Course Croisière EDHEC en avril 2026.

La ville de Cherbourg a été sollicitée pour accueillir la solitaire du Figaro Paprec 2026. Le maire de Cherbourg a décliné (*comme en 2025*).

Commentaire hors réunion : supposition de rivalité politique entre la région et la ville...

Jean RIBY rappelle que le Yacht Club (YC) était bien impliqué dans l'arrivée de la Solitaire.

Gilbert DOUCET remarque que les associations ont bien participé notamment celle des Pêcheurs Plaisanciers.

4

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Jean RIBY indique que le port a fait des efforts pour l'accueil des plaisanciers visiteurs en juillet /août avec les pots du mardi soir. Le YC a fait en sorte d'avoir systématiquement un représentant à cette occasion. Cet événement récurrent crée une bonne ambiance sur le port en saison.

Georges COURTAY : cette année les espaces verts du port ont été mis en valeur par les jardiniers municipaux.

Gilbert DOUCET : par décret préfectoral, la ville de Saint Vaast a été reconnue Station Classée Tourisme, ce qui est l'aboutissement d'une démarche d'évaluation sur environ 300 critères ! En dehors de la région de Granville, seules 2 communes de la Manche ont ce label : Saint Vaast et Barneville-Carteret.

Stéphane GAUTIER : les 14 ports des côtes du Département de la Manche participent à l'attractivité du Département. On commence à observer un déclin de la pratique de la plaisance, avec notamment des places vacantes dans les ports du Val de Saire, ce qui est nouveau. La plaisance est, de fait, une variable d'ajustement des budgets des Français.

Gilbert DOUCET : la moitié des embarcations de ce port sont de petites unités de pêche plaisance et entre l'augmentation des coûts, la raréfaction de la ressource en poisson, et le durcissement de la réglementation liée à cette raréfaction, l'intérêt de cette pratique est en nette diminution.

Georges COURTAY rappelle qu'il a transmis des questions écrites sur la drague.

En 2023/24, la SPL a investi dans une drague pour le curage des ports de Granville, Barneville-Carteret et Saint Vaast.

- Comment et pour quel montant cette drague mise en service au second semestre 2024 figure t'elle dans les actifs de la SPL ?
- Ces actifs sont ils répartis entre les ports concernés et de quelle manière ?

Stéphane GAUTIER précise que c'est la SPL qui a investi avec une subvention du département à hauteur de 20 % du montant.

Olivier LEMAIGNEN : la drague figure dans les actifs de la Société SPL des ports de la Manche (siège), pour un montant initial de 2,7 M€, amortis sur 25 ans.

Jean RIBY demande comment seront évacués les sédiments lors du prochain dragage ?

Olivier LEMAIGNEN : l'autorisation environnementale actuelle, accordée par les services de l'état, fixe la méthodologie à mettre en œuvre. A savoir l'envoi des boues en décantation dans un bassin créé dans un champ. Après, quel champ sera retenu, cela n'est pas fixé. L'autorisation a une échéance de 10 ans, elle échoit début 2028.

Olivier LEMAIGNEN souligne que la cible est de draguer sur St Vaast avec ce matériel avant cette échéance mais précise que ces dates ne constituent pas un engagement de la SPL !

Stéphane GAUTIER : On peut espérer que le législateur reconnaîsse que les contraintes de dragage actuelles sont trop élevées. Un port se doit d'être dragué par principe, et que cela débouche à terme sur un allégement des contraintes...

Actuellement, c'est débrouillez vous pour draguer quel qu'en soit le coût !

Jean RIBY : Si Saint Vaast accueille des régates avec des voiliers à fort tirant d'eau, il faudra peut être draguer plus souvent ?

Olivier LEMAIGNEN : Le port ne peut pas accueillir de manière permanente de bateau à tirant d'eau supérieur à la côte acceptable ! Après, de manière exceptionnelle, il est possible dans certaines conditions de déroger en augmentant le niveau d'eau du port. Pour la Course croisière EDHEC cela n'est pas prévu. On ne va pas recreuser le port dont le fond est en granit !

Georges COURTAY : Pour finir sur la drague, cela fait une année complète d'exploitation depuis la mise en service, quels sont vos retours en termes de coût d'exploitation ?

Olivier LEMAIGNEN : C'est un peu compliqué de vous donner ces éléments là maintenant. La phase de mise au point a été longue. La drague est opérationnelle de manière durable depuis la reprise de septembre dernier. Revenez vers nous dans un an (en mai prochain, ce sera trop tôt).

Georges COURTAY : Avant le projet d'acquisition de la drague, le port provisionnait 70k€ par an pour le dragage à venir. Le budget prévisionnel 2026 comprend une ligne de frais communs de dragage supérieure à 74.360 € ?

Olivier LEMAIGNEN : Nous sommes dans l'échelle de grandeur des anciennes provisions.

L'amortissement de la drague est réparti entre les ports (*concernés*).

Lorsque l'on draguera le bassin ici, toutes les dépenses d'exploitation de la drague, le personnel, la canalisation, le système de refoulement et la création du bassin de décantation seront à la charge de St Vaast.

5

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>





Association des Usagers du Port de Plaisance de Saint Vaast

A.U.P.P.S.V

Commentaire, lors de la rédaction du présent CR, il ressort que la SPL n'a pas communiqué sur le coût à prévoir, tout en ayant nettement diminué les provisions pour faire face à cette dépense exceptionnelle à venir... !

Georges COURTAY avait adressé une question écrite au sujet du restaurant « La Marina »

L'exploitation de cet établissement ne répond plus au besoin de la fréquentation du quai du port. L'AOT de 2017 va jusqu'à 2032. Quelles sont les mesures et démarches entreprises par la SPL à ce sujet ?

Olivier LEMAIGNEN : Ce sujet a été abordé en Conseil d'Administration de la SPL. Nous avons rencontré Mr MORETTON, titulaire de l'AOT courant de semaine dernière. Nos griefs portent sur les horaires d'ouverture de la brasserie et du bar. Mr MORETTON travaille dans un autre établissement et a mis en place un salarié pour manager la Marina. Durant l'accueil de la course du Figaro (dont il était informé) la terrasse de la Marina était fermée...

En début de saison, une employée, Aurélie, assurait le service de 9 h à 18h mais elle a rapidement démissionné (en fonction de l'ambiance de travail selon un plaisancier).

Mr MORETTON va revoir l'organisation de son activité... et s'engage à améliorer les temps d'ouverture.

En décembre/janvier la Marina sera fermée pour rénovation intérieure

Avec le régime de l'AOT, contrairement au cas de délégation de service public, la SPL n'est pas en mesure d'imposer des contraintes (cahier des charges). Mr MORETTON, lors de la signature, s'était juste engagé de son côté oralement...

Stéphane GAUTIER précise que Mr MORETTON continue d'investir dans La Marina. La SPL ne gère pas en régie cet établissement, mais loue simplement cet espace dédié à une brasserie restaurant. Nous ne sommes pas en capacité de lui imposer des horaires.

Gilbert DOUCET souligne que Mr MORETTON a payé les dettes de la Société LAUROR lorsqu'il l'a rachetée.

Olivier LEMAIGNEN rajoute que depuis, différents travaux ont été financés par lui (*en dehors de la véranda réalisée par la SPL*) et il paie ses loyers. C'est donc difficile d'en faire plus à ce stade. Ce sera un sujet à suivre dans la durée.

Gilbert DOUCET indique que plusieurs restaurants de Saint Vaast ont des problèmes de personnel, certains plus que d'autres. Notamment lors du 15 août, cinq restaurants de la ville étaient fermés, ceci engendre des commentaires sur les réseaux sociaux et c'est déplorable pour l'image de la commune.

La Marina et son bar est l'un des établissements les mieux situés de tout Saint Vaast !

Georges COURTAY demande un point sur l'évolution des listes d'attente.

Vincent PINATEL répond qu'une dizaine de places ont été proposées et que la plupart des personnes sollicitées ont répondu positivement.

Jean RIBY : qu'en est-il des bateaux à l'état d'épaves ?

Thierry LETEISSIER est en attente d'un procès concernant le bateau sur remorque situé en face de la déchetterie de la zone technique.

Concernant le bateau suédois, l'avis de déchéance de propriété a été posé la semaine dernière. A l'issue de la période d'affichage réglementaire, il sera mis en vente (les modalités de la vente restent à préciser).

Stéphane GAUTIER : l'argent de cette vente sera probablement mis à profit pour l'évacuation d'autres épaves, nous en avons plusieurs sur d'autres ports à démanteler pour un montant de quelques dizaines de milliers d'euros.

Jean RIBY : qu'allez-vous faire du voilier « Le Than » ?

Olivier LEMAIGNEN : la location de ce bateau n'est pas dans l'air du temps, nous allons procéder à sa mise en vente.

Jean RIBY signale qu'une auto est stationnée depuis début août avec un étrier sur le volant sur le parking.

Mr LEVREUX commente en citant une personne étrangère qui se gare régulièrement à un emplacement gênant...

Thierry LETEISSIER indique qu'il n'a pas le pouvoir de police sur le stationnement des véhicules, c'est le pouvoir du Maire !

Gilbert DOUCET rappelle que les camping car ne doivent pas être en mode hébergement sur le port. (stationnement avec marche pied déplié). Mais dès que des PV sont posés, cela fait des vagues sur les réseaux sociaux...

Démarche Ports Propre : A la suggestion de Mr LETEISSIER validée par Vincent PINATEL il est convenu que ce thème figurant à l'ordre du jour sera abordé une fois par an lors des CP du premier semestre avec le sujet des déchets.

Tatihou : Thierry LETEISSIER : La cale du port est nettoyée mensuellement par le personnel du navire TATIHOU.

Les sujets étant épuisés, Stéphane GAUTIER remercie les participants à 17h 22.

6

Siège Social : Mairie, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse postale : Bureau du Port, Place Auguste Contamine, 50550 St Vaast la Hougue

Adresse mail : auppsv50@gmail.com

Site Internet : <http://www.auppsv50.frp>

